

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : F001395119

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle volontaire complet

DATE DU CONTRÔLE

24/07/2025

N° DU PROCÈS-VERBAL

5509 / 1

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : S076F221
 RAISON SOCIAL : S.N.C.T.A.
 ADRESSE : 161 RUE DU GENERALE DE GAULLE
 76770 LE HOULME
 02.35.75.01.01

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 076F1350
 SIGNATURE :



IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date C.I.	Date 1ere circulation
GH-765-PD	26-01-2023	19-07-2022
Genre	Marque	Type
CTTE	RENAULT	N10RENCTD83
N° de série dans la série du type		Energie
VF1MA000469476866		GO
Kilométrage au compteur	Désignation commerciale	
89435	MASTER	

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

ADRESSE :
 .
 .
 .

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit **volontaire** qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu par le Code de la route.
 En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier la réalisation des obligations imposées par le Code de la route.

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillances majeures

- 0.1.1.a.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber (AV)
- 1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé (AVG,AVD)
- 3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs (AV)
- 3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé (AVD)
- 3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux (AV)
- 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (G)
- 4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse (ARD)
- 4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARD)
- 4.4.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite (AVD)
- 4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARD)
- 4.5.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) (ARD)
- 4.7.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE) : Source lumineuse défectueuse
- 4.8.2.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Absence ou réflexion d'une couleur autre que la couleur réglementaire (ARG,ARD)
- 5.2.3.c.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de structure différente (ARG,ARD)
- 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté (AVD)
- 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint (AVG)
- 6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact (AV,ARG,AR)
- 6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures (AVG,D,ARG,ARD)
- 6.2.10.a.2. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, rhaés ou gravement rouillés : risque de blessures, risque << ATTENTION, IL EXISTE UNE SUITE A CE PROCÈS-VERBAL >>



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : F001395120

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle volontaire complet

DATE DU CONTRÔLE

24/07/2025

N° DU PROCÈS-VERBAL

5509 / 2

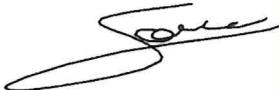
IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : S076F221
 RAISON SOCIAL :
 S.N.C.T.A.
 ADRESSE : 161 RUE DU GENERALE DE GAULLE

 76770 LE HOULME
 02.35.75.01.01

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 076F1350
 SIGNATURE :


IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date C.I.	Date 1ere circulation
GH-765-PD	26-01-2023	19-07-2022
Genre	Marque	Type
CTTE	RENAULT	N10RENCTD83
N° de série dans la série du type		Energie
VF1MA000469476866		GO
Kilométrage au compteur	Désignation commerciale	
89435	MASTER	

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

...
 ADRESSE : .
 .
 ..

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit **volontaire** qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu par le Code de la route.

En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier la réalisation des obligations imposées par le Code de la route.

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

<< SUITE DU PROCES-VERBAL No >>

- de chute (AVG,AV,AVD)
- 6.2.3.c.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches manquantes ou mal fixées (AVG)
- 8.1.1.b.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT : Un élément du système est desserré, endommagé, mal monté, manquant ou manifestement modifié d'une manière néfaste au niveau de bruit
- 8.2.22.e.2.OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement
- 8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route (AV)
- Défaillances mineures**
- 1.1.13.d.1.GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Faisceau électrique du témoin d'usure déconnecté ou détérioré (AVG)
- 3.3.1.b.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé (AVG)
- 4.1.1.a.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante (AVG)
- 4.6.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE) : Glace défectueuse (ARD)
- 6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (AVG,AV,D,ARG,AR,ARD)
- 6.2.13.b.1.AUTRES OUVRANTS : Détérioration (D)
- 6.2.5.a.1. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège défectueux
- 8.2.22.c.1.OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé (s) concernant le dispositif antipollution : P20EE P22FE P242F P253F

Document(s) présent(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
Frein de service						
Déséquilibre		7			15	
Force	506		472	324		276
Force roue/roue	506		472	324		276
Taux				67		
Frein de stat.						
Force	250					189
Taux			18			
Pesée du véhicule		1438	2347		909	
Suspension						
Efficacité	62		65	43		37
Dissymétrie		5			14	
Dérive	-0.1					
Feux de croisement	-4.0					-1.3

<< ATTENTION, CE PROCES-VERBAL CONTIENT 2 Pages >>

